

# Rapport de la Suisse sur les mesures prises pour soutenir les pays touchés dans d'autres régions que l'Afrique qui sont Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) dans la mise en oeuvre cette convention.

---

Table des matières	page
<b>1) Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>2) Partenariats et participation de la Suisse aux processus consultatifs nationaux et régionaux constitués pour la mise en oeuvre de la CCD</b>	<b>3</b>
2.1. Introduction	3
2.2. Partenariat avec les communautés rurales	3
2.3. Partenariat avec les ONGs, instituts de recherche et organisations régionales et internationales	4
<b>3) Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action à tous les niveaux et informations sur les ressources financières fournies au plan bilatéral et multilatéral</b>	<b>5</b>
3.1. Engagement et approche adoptés par la Suisse pour la mise en oeuvre de la CCD	5
a) Contribution aux PANS et au dialogue sectoriel sur les ressources naturelles	
b) Aspects organisationnels de l'aide suisse	
3.2. Engagement général de la Suisse dans les pays Parties touchés	6
3.3. Présentation du programme de la coopération suisse avec les pays Parties touchés en	7
3.4. Contributions financières aux activités spécifiques des organes de la CCD.	9
<b>Annexe: Le programme d'appui de la Suisse dans le domaine de la lutte contre la désertification en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et de l'Est et en Asie centrale.</b>	

# 1. Avant-propos

Faisant suite aux deux derniers rapports présentés par la Suisse sur ses activités de soutien à la mise en oeuvre de la CCD, soit le rapport global mis à jour fin 2001 suite à la décision 1/COP5 et celui consacré à l'Afrique pour la période 2000 à 2004 qui fut élaboré en vue de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité chargé du suivi de la mise en oeuvre de la CCD (CRIC 3), le présent rapport fait l'état des engagements de la Suisse dans les régions autres que l'Afrique dans la période 2002-2006. L'examen de la mise en oeuvre de la CCD dans ces régions fera l'objet de la 5<sup>e</sup> session du Comité chargé du suivi de la mise en oeuvre de la CCD (CRIC 5) qui complètera ainsi le cycle de revue des rapports nationaux entrepris en 1999 lors de la COP 3.

La présentation de ce rapport tient compte des prescriptions relatives au contenu des rapports formulées par le CRIC 1 (7 questions thématiques principales<sup>1</sup>) qui s'ajoutent aux prescriptions générales énoncées dans la décision 11/COP1. Par ailleurs, ce rapport tient aussi compte des modifications de fond au processus d'établissement des rapports qui font l'objet de la décision 8/COP4, à savoir que les activités qui sont présentées sont examinées selon les 7 domaines thématiques et sectoriels spécifiques<sup>2</sup> définis dans la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention.

---

<sup>1</sup> a) Processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires;  
b) Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels;  
c) Mobilisation et coordination des ressources, tant internes qu'internationales, et, notamment, conclusion d'accords de partenariat;  
d) Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales;  
e) Mesures de remise en état des terres dégradées et la mise en place de systèmes d'alerte précoce afin d'atténuer les effets de la sécheresse;  
f) Surveillance et évaluation de la sécheresse et de la désertification;  
g) Accès des pays parties touchés, en particulier des pays en développement parties touchés, aux technologies, connaissances et savoir-faire appropriés.

<sup>2</sup> a) Gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées;  
b) Exploitation et gestion durables des terrains de parcours;  
c) Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables;  
d) Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables;  
e) Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols;  
f) Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses;  
g) Surveillance et évaluation de la désertification.

## 2. Partenariats et participation de la Suisse aux processus consultatifs nationaux et régionaux constitués pour la mise en œuvre de la CCD en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et de l'Est et en Asie centrale.

### 2.1. Introduction

Depuis qu'elle a ratifié la CCD en janvier 1996, la Suisse a poursuivi son soutien actif à la Convention tant au niveau du processus de négociation et d'approfondissement technique et scientifique (participation aux travaux du CST) qu'au niveau des moyens mis en œuvre pour la lutte contre la dégradation des terres dans les pays touchés par la désertification.

En outre, la Suisse a apporté tout son appui à la création du domaine prioritaire "Dégradation des terres" du GEF. De plus, dans le cadre de son programme en faveur de la protection de l'environnement global, la Coopération suisse a ouvert un secteur "Gestion durable des terres" dans lequel s'inscrivent déjà plusieurs actions en faveur de la restauration du couvert végétal de zones dégradées (Syrie, Jordanie, Cuba), de la gestion durable de zones en rupture de charge écologique et de recherche d'alternatives énergétiques (Mali), de la gestion durable des zones de pâturages (Mongolie).

La préservation de l'environnement et du milieu naturel fait partie des cinq objectifs stratégiques que s'est fixés le gouvernement de la Suisse dans le cadre de sa politique extérieure, aussi à ce titre la lutte contre la désertification et la dégradation des terres est-elle un thème prioritaire pour la Coopération Suisse au Développement. Par ailleurs, il a été reconnu que la CCD est un instrument pertinent de lutte contre la pauvreté rurale. En ce sens, la CCD revêt une importance accrue pour l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire. Pour la Suisse, cela se traduit aussi par une convergence avec son engagement vis-à-vis de la réduction de la pauvreté et du renforcement de la sécurité alimentaire, deux autres objectifs stratégiques de la politique extérieure suisse.

### 2.2 Partenariat avec les communautés rurales

En partant du fait que l'épuisement des ressources naturelles dans les régions arides et semi-arides pèsent de manière disproportionnée sur les populations rurales pauvres, d'une part, et que, d'autre part, ces ressources sont exploitées depuis très longtemps par ces mêmes populations, qui ont développé d'importants savoir-faire, la coopération bilatérale suisse privilégie le travail en partenariat avec les communautés rurales et leurs représentants. Une lecture du portefeuille de projets et programmes de la Coopération suisse à la lumière des questions thématiques principales et des domaines thématiques et sectoriels spécifiques mentionnés dans l'avant-propos révèle très clairement l'importance du volume d'actions engagées directement avec les communautés rurales. Ces actions sont développées dans le cadre de processus participatifs impliquant les organisations communautaires et des ONG nationales, mais le plus souvent locales ou des structures d'appuis techniques de proximité. Toutes ces actions sont mises en place dans la perspective de

permettre la réalisation d'actions par les populations elles-mêmes. Aussi le développement de capacités techniques et de gestion, individuelles et collectives, est un élément central de la coopération suisse, tant gouvernementale que privée. En outre, la Coopération suisse accorde un intérêt tout particulier au développement local, ce qui implique aussi de soutenir les processus de transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles depuis les services étatiques vers les structures décentralisées. C'est pourquoi le processus de décentralisation, qui est en marche dans de nombreux pays, offre un cadre de soutien accru pour la responsabilisation de la population rurale et de ses élus vis-à-vis de la préservation des ressources naturelles et d'une gestion rationnelle des terres et de l'eau. Généralement, les programmes et projets procèdent d'une démarche qui poursuit des objectifs matériels comme l'amélioration des capacités productives, l'augmentation des revenus, la gestion durable de l'utilisation des terres, de l'eau et/ou la restauration de ressources dégradées. Cependant ces opérations cherchent toutes à renforcer les capacités des acteurs en terme de choix et de prise de décisions, voire de refus de propositions qui détérioreraient leurs conditions de vie à long terme. C'est l'empowerment des populations rurales, c'est-à-dire leur capacité à prendre des décisions fondées sur leurs valeurs, leurs priorités et leurs connaissances afin de se positionner vis-à-vis de propositions et de contraintes externes que la Coopération suisse s'efforce de soutenir. Ceci est conforme à l'esprit de la CCD qui place les populations au centre de ses préoccupations, marquant ainsi une rupture en matière de "théories" et de stratégies de développement des régions sèches. Les instruments employés par la coopération bilatérale suisse sont diversifiés, allant de la contribution à un programme multilatéral à l'attribution de fonds souples mis à la disposition des partenaires locaux publics et privés (par ex. conventions avec des gouvernements municipaux) en passant par divers types de , du dispositif de projets d'appui ou de projets totalement organisés par un exécutant.

### 2.3. Partenariat avec les ONG, instituts de recherche et organisations régionales et internationales

Dans le souci de donner la priorité à la mobilisation des ressources (capacités et moyens) des bénéficiaires et de manière à ce que le rôle de promoteur leur revienne, la Coopération suisse collabore essentiellement avec des structures locales ou nationales qui soutiennent les communautés rurales ayant la nécessité et le souci d'améliorer l'efficacité et la durabilité de leur utilisation des ressources naturelles disponibles.

La Suisse a soutenu financièrement les efforts des ONG pour l'établissement d'un réseau d'information et d'échange sur le thème de la désertification (RIOD).

Dans le cadre de sa contribution générale au système CGIAR, la Coopération suisse alloue une contribution de environ US \$ 225'000 par an à ICARDA<sup>3</sup> et de US \$ 670'000 par an à ICRISAT<sup>4</sup>, deux centres spécialisés dans les problématiques des zones arides et semi-arides.

---

<sup>3</sup> nouveau, depuis 2005

<sup>4</sup> depuis 2005 (réduit de US \$ 960'000)

Au Moyen-Orient la Coopération suisse est entrée dans un partenariat multidonateurs dans le cadre d'une initiative dirigée par la Banque Mondiale au bénéfice de la gestion des terres.

En Suisse, plusieurs instituts universitaires sont très actifs en terme de recherche dans des domaines connexes à la désertification et mènent des études ou des réflexions fort intéressantes sur la dégradation des terres, la surexploitation des ressources et les aspects socioéconomiques et culturels qui y sont liés (Centre pour l'Environnement et le Développement de l'Institut de Géographie de l'Université de Berne, l'Institut Universitaire d'Etudes pour le Développement IUED (Genève), l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne).

Le WOCAT (World Overview of Conservation Approaches and Technologies) dont la mission est de mettre au point des outils pour le partage des connaissances valables dans le domaine de la conservation de l'eau et des sols, est un programme largement soutenu par la Coopération suisse et piloté par l'Université de Berne.

3. Mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux et informations sur les ressources financières fournies au plan bilatéral et multilatéral.

3.1. Engagement et approche adoptés par la Suisse pour la mise en œuvre de la CCD en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et de l'Est et en Asie centrale.

**a) Contribution aux PANs et au dialogue sectoriel sur les ressources naturelles**

La Suisse a accordé deux financements au Global Mechanism dans le but de mettre en œuvre deux initiatives régionales: l'une en faveur des pays de la MENA (dont la coordination est assurée par l'ICARDA) et l'autre en faveur des pays d'Asie centrale (dans le cadre de la Central Asian Countries Initiative for Land Management CACILM). En dehors de cela, la Suisse n'a pas procédé par un soutien direct en terme d'assistance technique ou de financement attribué aux pays Parties pour l'élaboration de leur PAN, ni pour l'élaboration de PAR ou de PASR. Dans aucun pays, la Suisse n'a assuré le rôle de chef de file. Néanmoins, dans plusieurs pays où elle est représentée par un bureau de coopération, la Coopération suisse est un interlocuteur actif dans la concertation sur les questions environnementales majeures, comme celles relatives à la gestion durable des ressources naturelles.

**b) Aspects organisationnels de l'aide suisse**

L'aide publique suisse dans le domaine de la lutte contre la désertification est gérée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) qui fait partie du Département Fédéral des Affaires étrangères. Les programmes de coopération sont exécutés au niveau régional, national et local par des partenaires gouvernementaux, des ONGs et des instituts de recherche et d'enseignement

supérieur ou alors par des organisations régionales, internationales, des ONGs suisses ou par des entreprises du secteur privé. De plus en plus d'accords de coopération sont passés avec des élus locaux (municipalités).

En outre, l'aide privée suisse reçoit généralement une contribution financière de la Coopération suisse. Celle-ci co-finance une douzaine d'ONGs suisses, quelques instituts de recherche et une trentaine de petites organisations cantonales ou municipales suisses qui consacrent leurs moyens à soutenir des projets d'aide au plus démunis. Les ONGs suisses et ces organisations travaillent aussi dans des pays où la Coopération suisse n'a pas de programme de coopération, comme au Paraguay ou à Sri Lanka.

### 3.2. Engagement général de la Suisse dans les pays Parties touchés en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et de l'Est et en Asie centrale.

L'aide bilatérale suisse gérée par la Coopération suisse est répartie en fonction d'une concentration géographique, mais aussi sectorielle. Les pays ayant un programme important de la Coopération suisse sont:

**en Amérique latine:** la Bolivie, le Pérou, l'Equateur, le Nicaragua, le Honduras, le Salvador et Cuba. Haïti reçoit des contributions par l'intermédiaire de l'ONG suisse Helvetas.

**en Asie du Sud et de l'Est:** l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, le Népal, le Bhoutan, la Mongolie, la Corée du Nord, le Viet-Nam. Un programme est en cours d'élaboration au Laos

**en Asie centrale:** Kirgistan, Tadjikistan, (Usbekistan).

**au Moyent-Orient:** Palestine, Syrie, Jordanie, Liban.

La concentration sectorielle veut que les ressources financières soient consacrées, dans chaque pays ou région, à un nombre limité de secteurs. Les ressources allouées aux programmes et projets de la DDC et des principales ONGs suisses en faveur du **développement rural, d'activités de conservation des sols, de développement agricole et de gestion des ressources naturelles** s'élèvent à **26'247'422 francs suisses (CHF) (US \$ 20'190'325) par année** pour la période 2002-2006..

#### Investissements par région par année

	en francs suisses	en dollars US
Amérique latine	<b>7'013'423</b>	<b>5'195'128</b>
Asie du Sud et de l'Est	<b>16'269'757</b>	<b>12'515'198</b>
Moyen-Orient	<b>215'333</b>	<b>165'640</b>
Asie centrale	<b>2'156'538</b>	<b>1'597'436</b>
Programmes globaux	<b>932'000</b>	<b>716'923</b>
total	<b>26'247'422</b>	<b>20'190'325</b>

Les montants spécifiques à chaque projet/programme et dans chaque pays durant la phase actuelle sont présentés en annexe du présent rapport, qui fournit aussi des indications sur le statut de ces programmes quant à la durée de la phase actuelle.

### 3.3 Présentation du programme de la coopération suisse avec les pays Parties touchés en **Amérique latine, au Moyen-Orient en Asie du Sud et de l'Est et en Asie centrale**

Une analyse du programme de la coopération suisse selon les questions thématiques principales et domaines thématiques et sectoriels mentionnés à l'avant propos révèle que le portefeuille privilégie beaucoup la collaboration avec les communautés, la société civile et les ONG de proximité. Les projets et programmes sont tous orientés à une **amélioration des conditions de vie** des populations et sont dédiés le plus souvent:

- **au développement rural**, avec des efforts particuliers envers l'économie rurale et la gestion durable des terres, de l'eau (y compris l'amélioration des systèmes d'irrigation) et de la végétation (y compris l'optimisation de l'usage du bois de chauffe).
- **à l'agriculture**, qui est soutenue par des appuis à une modernisation progressive et une meilleure maîtrise des systèmes de production agricole (y compris l'élevage) de la production aux marchés.
- **à la restauration des sols dégradés et des écosystèmes forestiers soumis au déboisement.**

Chacun des projets consacre une part importante de ses ressources **au renforcement des capacités** (techniques, de gestion, d'interpellation), **au développement socio-organisationnel et à la formation de ressources humaines qualifiées** (notamment en recherche). Les actions de transfert de technologies ne sont soutenues que dans la perspective d'apprentissages progressifs associés à la mise en valeur des savoirs faire locaux. De plus en plus souvent, les projets associent étroitement les efforts de plusieurs acteurs et les nouvelles conditions (mise en œuvre d'un PRSP, par exemple) en faveur du **développement économique local**. La **décentralisation** avec la reconstruction des pouvoirs et responsabilités locaux ainsi qu'une **démocratisation** de mieux en mieux affirmée ont beaucoup orienté les programmes de la coopération suisse au cours des dernières années.

D'une manière générale, **la question "genre"** est intégrée dans tous les projets et programmes de la coopération suisse. Les rôles et intérêts respectifs des hommes et des femmes sont pris en compte dans le design des actions. Le renforcement des compétences et moyens d'expression des femmes est particulièrement soutenu.

Plus spécifiquement, les contributions, projets et programmes de la Coopération suisse qui entrent en ligne de compte pour la prévention et/ou la lutte contre la désertification, sont situés dans les sous-secteurs et les domaines suivants:

#### **Amérique latine**

.En Amérique latine et en particulier dans les régions andines, il existe un important savoir ancestral qui sait relier les aspects climatiques et météorologiques aux

activités agricoles. Les pressions accrûes sur le milieu naturel, notamment l'accroissement du bétail bovin, l'usage de systèmes d'irrigation gaspilleurs et la surutilisation de produits agrochimiques aggravent chaque année un peu plus la tendance à l'appauvrissement des terres. Si bien que la capacité de réponse que possédaient les paysans grâce à ce savoir n'est de loin plus suffisante. Sous le chapeau "développement économique local", les programmes et projets de la Coopération suisse en Amérique latine considèrent les fronts suivants pour lutter contre la dégradation des terres tout en optimisant les ressources productives:

- la gouvernance locale et renforcement des capacités de gestion locale des ressources en terres eau et forêt (établissement de normes locales)
- l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans la planification locale
- une gestion rationnelle qui permet une augmentation des rendements et revenus, ce qui promeut des opportunités pour les plus défavorisés
- une gestion rationnelle qui stimule les marchés locaux en soutenant les petites et moyennes entreprises rurales

Toutes les actions sont menées selon l'approche multi-stakeholder, sans tenir à l'écart aucun acteur institutionnel d'aucun niveau de manière à contribuer à une institutionalité favorable à l'établissement de règles démocratiques effectives qui soient propices au milieu naturel comme à la réduction de la pauvreté de ses habitants.

### **Asie de l'Est et du Sud**

La diversité des milieux en Asie du Sud et de l'Est est immense. Les zones soumises aux dégradations des sols conjuguées entre les effets du climat et les activités humaines sont multiples.

La sécurisation des conditions de vie (livelihood) pour des communautés rurales est le principe recteur de toutes les actions dans ces régions. Pour faire face aux difficultés auxquelles la population est confrontée, l'empowerment est une clé systématiquement utilisée. Soutenir la population à s'organiser en groupe d'entraide mutuelle renforce l'esprit de solidarité et permet des réalisations remarquables dans le domaine de la gestion de l'eau, par exemple. La gestion de bassins versants est encouragée par l'établissement de modes coopératifs dans lesquels les femmes sont invitées à tenir une place importante. Les innovations dans le domaine de la gestion forestière et de l'agroforesterie sont soutenues dans le cadre de projets qui mettent au premier plan des acteurs dont l'engagement est porteur de durabilité.

### **Asie centrale**

Dans cette région, plusieurs particularités sont inhérentes aux bouleversements importants survenus au plan politique durant les dernières décennies, bouleversement ayant débouché sur les modifications considérables des conditions-cadres. Par exemple, là où l'énergie a été longtemps subventionnée par l'Etat, les populations rurales ont dû se retourner vers les ressources ligneuses pour continuer à se chauffer. Ceci a des conséquences déjà mesurables sur l'état de la végétation dans les zones arides. Des solutions quant à l'amélioration de l'efficacité énergétique se sont imposées comme une réponse qui ne peut attendre. En outre, les pratiques



liées à l'agriculture planifiée, grandes gaspilleuses d'eau et nullement conséquentes vis-à-vis de la capacité de charge écologique à long terme, doivent être revues en urgence si la population déjà confrontées à des conditions dures ne veut pas perdre encore plus ses moyens d'existence et abandonner une campagne devenue stérile. Là les appuis vont dans le sens d'une optimisation de l'agriculture avec la diversification des produits, l'apprentissage de nouveaux mode de production liés à des marchés intéressants (coton bio), une utilisation rationnelle de l'eau et surtout retrouver la capacité d'innover et de décider localement.

### 3.4. Contributions financières aux activités spécifiques des organes de la CCD.

A ce niveau, l'engagement financier suisse envers la CCD a été entre 2002 et 2006 de **2'460'000 CHF** (US \$ **1'892'307**) de fonds volontaires se distribuant comme suit:

- Contributions au Secrétariat (participation de délégations gouvernementales et d'ONG aux sessions de la COP et du CRIC); études et réunions régionales: 2'057'500 CHF
- Contribution au Mécanisme Mondial 402'500 CHF

Berne, le 14 juin 2006/ ORL